



# APRÈS LA MAÎTRISE...



LA DIVERSITÉ DES  
PARCOURS INITIATIQUES  
AU GRAND ORIENT  
DE FRANCE



4<sup>e</sup> ÉDITION 6014



Sceau de la Chambre des Grades, quatrième Chambre du Grand Orient de France consacrée aux questions touchant les « hauts-grades », 1785.

## *Avertissement*

Les juridictions sont présentées selon l'ordre chronologique de l'accord historique qui les lie au Grand Orient de France. Ainsi, c'est en 1776 que fut signé le traité avec les Directoires Écossais des trois provinces françaises (Bourgogne, Auvergne, Septimanie) de la Maçonnerie rectifié du R. : E. : R. : (implanté en France, en provenance d'Allemagne, en 1774). L'« acte de réunion » avec le Grand Chapitre Général de France fut ratifié en 1786. Le Grand Chapitre avait fixé les quatre ordres du Rite Français en 1784. Le « concordat » qui unit le Rite Écossais Ancien Accepté au Grand Orient fut établi en 1804. L'Ancienne Maçonnerie d'York rejoint le Grand Orient à l'occasion de l'intégration de sa Grande Loge Provinciale de Saint-Domingue en 1804, mais la reconnaissance formelle de ses grades n'intervint qu'en 1817. Le Rite Égyptien intégra le Grand Orient de France en deux étapes : 1862 pour Memphis et 1867 pour Misraïm.

# *Après la maîtrise...*

## *La diversité des parcours initiatiques au Grand Orient de France*



### *Sommaire*

<i>Préface de Daniel Keller, Grand Maître du Grand Orient de France, Président du Conseil de l'Ordre</i>	<i>5</i>
<i>Les « autres grades »... une longue histoire</i>	<i>7</i>
<i>Loges symboliques et classe chevaleresque au Régime Écossais Rectifié</i>	<i>13</i>
<i>Les ordres de sagesse au Rite Français</i>	<i>21</i>
<i>Grades de perfection, degrés chevaleresques et grades philosophiques au Rite Écossais Ancien Accepté</i>	<i>31</i>
<i>La philosophie hermétiste au Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm</i>	<i>39</i>
<i>Grades opératifs dans l'Ancienne Maçonnerie d'York</i>	<i>47</i>



# Préface



Les trois grades symboliques qui conduisent de l'apprenti au maître confèrent au GODF sa qualité d'ordre initiatique. Cela étant, il appartient à chacun des Frères et des Sœurs qu'interpelle, au seuil de la maîtrise, la mort du maître Hiram de poursuivre, s'ils le souhaitent, un travail qui les fera progressivement accéder à une connaissance de soi plus approfondie.

Au GODF ce cheminement peut se faire selon différentes voies rituelles. Fidèle à sa vocation d'ordre adogmatique, notre Obédience ne cherche pas à imposer une seule voie initiatique. Au contraire, ce sont cinq parcours distincts qu'elle propose à celles et ceux qui seraient intéressés par la multiplicité des formes que peut prendre le questionnement humain. Ces cinq rites relèvent de cinq juridictions selon l'ordonnement suivant :

- le Régime Écossais Rectifié au sein du Grand Prieuré Indépendant de France,
- le Rite Français au sein du Grand Chapitre Général du Rite Français,
- le Rite Écossais Ancien Accepté au sein du Suprême Conseil du Rite Ecossais

Ancien Accepté,

- Le Rite Égyptien au sein du Grand Ordre Égyptien,

- La Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal au sein du Suprême Grand Chapitre de l'Ancienne Maçonnerie d'York.

Le présent ouvrage a pour but de faire ressortir la spécificité de chacun de ces rites que le Grand Orient de France s'est efforcé depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle de rassembler en son sein, dans le souci de répondre à la diversité des sensibilités, des convictions et des aspirations.

Il va de soi que l'intérêt porté par nos Frères et Sœurs aux « Hauts Grades » aura des incidences sur l'avenir de l'Obédience. Non parce que les maçons poursuivant leur chemin après la maîtrise auraient des droits supérieurs à ceux qui ne souhaiteraient pas les suivre mais parce que ce cheminement doit être le gage d'un approfondissement de la culture initiatique qui fait l'originalité de la Franc-maçonnerie. De ce point de vue on ne peut que souhaiter que les maîtres soient toujours plus nombreux à franchir ce pas dans l'espoir d'emprunter un chemin dont on découvre peu à peu qu'il n'a pas de terme.

Chaque rite met également en valeur les principes fondateurs du GODF en fondant son organisation sur :

- des mandats électifs d'une durée limitée,
- la représentation des Frères et des Sœurs,
- la séparation des pouvoirs.

Les Juridictions qui ont la responsabilité de faire vivre et développer ces rites évoluent ainsi, au rythme qui leur est propre, à l'unisson de l'Obédience, de telle sorte que puisse exister une réelle continuité d'esprit entre les Loges bleues et les structures qui leur font suite.

Au Franc-maçon que la curiosité d'esprit et le goût du questionnement anime, je souhaite une agréable découverte dans l'espoir qu'elle soit le prélude d'un long voyage !

*Daniel KELLER,  
Grand Maître, Président du Conseil de l'Ordre.*

Loge 1

24

La Très Venerable Loge Écossaise de l'Union,  
 s'est assemblée le 30. de Novembre 1742, à l'Hotel du  
 Prince situé dans la Rue. S. Esprit à Berlin  
 sous la Direction  
 Du. Fr. V. Maître

Les Freres Roman Avis. Surveillant et Perrard Jeune Surveillant	Le Très Venerable et Très Respectable Frere Fabris Maître De la Loge	Les Freres Frimery Trésorier et Roblau Secrétaire
Les freres Membres Sünster Perrard et Perret		
		Le Frere Thüthor Millenet

Les Freres Fabris, Roman, Perrard, Frimery, Roblau,  
 Sünster et Perret, s'étant assembles le 30. Novembre 1742.  
 Apres avoir célébrés la fête de S. André, le Patron des Écossis,  
 avec toute la Dèssence qu'il convient dans un jour  
 aussi Solemnel. Le Frere Sünster proposa  
 qu'il y avoit un Étranger qui desiroit ardemment être  
 initié dans notre Maîtrise Écossaise, cette proposition  
 ayant été examinée parmis les freres, le dit propos  
 a été ~~proposé~~ accepté unanimement.

Roblau  
 Secrétaire

Compte rendu des travaux du 29 octobre 1742 de la Loge de Maîtres Écossais L'Union à l'Orient de Berlin. Le plus ancien procès verbal connu d'une Tenue de « hauts-grades ».

# Les « autres grades »... une longue histoire



es trois premiers grades : apprenti, compagnon et maître sont le socle de la Franc-maçonnerie et constituent un véritable ensemble symbolique. Néanmoins, depuis près de trois siècles, la tradition maçonnique comprend aussi d'autres grades qui mettent en œuvre un symbolisme complémentaire à celui de l'initiation de métier.

..... *Les sources* Nul ne saura probablement jamais l'origine exacte des « Hauts Grades » maçonniques. Ils furent certes fixés au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le sillage de la Franc-maçonnerie spéculative, mais ils se rattachent à des courants beaucoup plus anciens. Si le « regard ésotérique » interrogeant les mystères de l'âme et de l'univers au-delà des vérités religieuses officielles a toujours existé, il n'est pas indifférent de rappeler qu'en occident, il ne s'épanouit vraiment qu'avec l'humanisme de la Renaissance. Dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, il se forme en Italie et en France des cercles étudiant le néo-platonisme, l'hermétisme, la Kabbale ou encore la religion des Égyptiens. Par son relativisme, son intérêt pour les autres formes de spiritualité et sa confiance dans la richesse insondable de l'homme, cette quête véritablement initiatique apparaît inséparable d'une perspective humaniste. Aussi, quand le climat et la conjoncture politique ne permettent plus la libre expression, ces cercles, qu'il faut bien qualifier d'initiatives, se réfugient dans le secret. Après l'Hermetisme de la Renaissance, un autre cycle se développe au XVII<sup>e</sup> siècle avec la geste de la Rose-Croix qui à partir de l'Allemagne touchera la France et l'Angleterre. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Franc-maçonnerie naissante offrait à ces courants une structure particulièrement bien adaptée.

..... *Les « autres grades »* La création de grades « complémentaires » n'est qu'une mise en forme maçonnique de l'enseignement et des pratiques de ces cercles initiatives qui survivaient, plus ou moins souterrainement, depuis plusieurs siècles. En France, les premiers « Hauts Grades » apparaissent probablement dans le cours des années 1730, mais on ne trouve de témoignages attestés de leur existence que dans les années 1740.

Ainsi, après les avoir condamnés en 1743, les autorités maçonniques parisiennes reconnaissent leur légitimité le 24 juin 1745 dans les « Statuts dressés par la Respectable Loge *St. Jean de Jérusalem* » qui précisent « *Les maîtres ordinaires s'assembleront avec les maîtres les parfaits et irlandais trois mois après la St-Jean, les maîtres élus six mois après, les écossais neuf mois après, et ceux pourvus de grades supérieurs quand ils le jugeront à propos* ». Les noms et la hiérarchie des sept grades sont donc clairement définis. Outre les trois grades symboliques, Apprenti, Compagnon, Maître, le maçon peut aspirer à quatre autres grades : Parfait, Irlandais, Maître Élu, Écossais. De plus, l'existence de grades encore supérieurs est reconnue. Les thèmes symboliques proposés par ces rituels se situent autour de la figure du Temple de Salomon, soit pour prolonger la légende du grade de Maître, c'est notamment le cas des grades d'Élu ou d'Irlandais, soit pour développer des légendes autonomes, et dans la plupart des cas totalement apocryphes, comme pour les grades de Maître Parfait et d'Écossais. Ainsi, le grade de Maître Parfait propose une méditation sur la Pierre de la Fondation et celui d'Écossais, version française du *Royal-Arch* britannique, révèle l'existence d'une parole perdue précieusement conservée dans une voûte secrète dissimulée sous le Temple de Salomon.

Mais si les premiers « Hauts Grades » sont d'origine britannique, les maçons français ne vont pas se limiter à ces grades ; ni même à leurs versions magnifiées de Parfait Élu ou Grand Écossais. Probablement dès les années 1740 vont apparaître en France d'« autres grades » de nature chevaleresque.

Ces nouveaux « Hauts Grades », pour le coup incontestablement nés en France, mais dans une Maçonnerie dont les résidents britanniques constituaient encore une part importante, se diffuseront en suite dans toute l'Europe. C'est le célèbre discours du Chevalier de Ramsay qui passe pour avoir popularisé, dès 1736, parmi les Frères français, l'idée que les francs-maçons descendaient des croisés, et donc que leur confrérie était en fait un Ordre de chevalerie. On a voulu voir en Ramsay l'inventeur de cette illustre ascendance chevaleresque, c'est possible, mais peut-être n'a-t-il fait que formuler une idée que l'on rencontrait déjà dans les milieux maçonniques français ou britanniques de son temps. Le premier grade chevaleresque est celui de Chevalier de l'Orient. Sa thématique est la reconstruction du Second Temple par les juifs libérés de l'exil par Cyrus et conduit par Zorobabel. Cette chevalerie enracinée dans l'Ancien Testament se situe donc bien dans l'univers symbolique des plus anciens « Hauts Grades » tout en ouvrant une transition vers autre chose : la « maçonnerie renouvelée », sous entendue par la chevalerie, pour reprendre l'expression de l'époque. Le troisième temps de la formation des « Hauts Grades » voit l'apparition d'une légende qui marquera profondément les milieux maçonniques et, au-delà, l'imaginaire européen.

Les francs-maçons seraient en fait les descendants des Templiers que la persécution n'aurait pas fait totalement disparaître au XIV<sup>e</sup> siècle et dont des groupes secrets auraient survécu jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle sous le masque de Franc-maçonnerie. La dynastie errante et romantique des Stuart, prétendants malheureux au trône de Grande-Bretagne, en aurait été les chefs secrets après avoir recueilli les rescapés en Écosse. La recherche maçonnique a tout récemment mis à

jour l'existence d'un haut grade templier en France dans les milieux jacobites en 1750 : l'Ordre Sublime des Chevaliers Élus. La légende templière ne se développera cependant pleinement que dans les années 1760 autour des deux héritiers des Chevaliers Élus : le grade de Grand Inspecteur Grand Élu Chevalier Kadosh et la Stricte Observance Templière, née en Allemagne mais qui se diffusera largement dans toute l'Europe. Tous les « Hauts Grades » maçonniques qui traverseront l'épreuve du temps sont en place quand apparaît le grade de Rose-Croix, probablement au milieu des années 1750. Les historiens de l'Ordre ont souvent été déçus par ces rituels où abondent fantaisies historiques, anachronismes et formules abscondes. En fait, cette matière multiforme et un peu insaisissable ne nous semble pouvoir être comprise que si l'on considère que c'est un véritable cycle légendaire qui s'est constitué en plein siècle des Lumières. Il faut appréhender ces textes comme les romans de Chevalerie du Moyen-âge ; le Salomon des Maçons est un proche cousin du Roi Arthur.

De grade en grade, les Frères apprennent des secrets nouveaux sur la geste de Salomon, d'Hiram et de leurs disciples. Les légendes qui leur sont confiés, souvent bien éloignées des sources bibliques, sont plus soucieuses d'enseignement symbolique et spirituel que de cohérence historique et scripturaire. D'aucun veront, sous un habillage vétéro-testamentaire, l'exposé des grands archétypes spirituels qui hante la psyché humaine.



Armoiries du Chevalier de Ramsay

..... **Les Rites** L'ambiance libérale des Lumières permettra une forte diffusion de la Franc-maçonnerie et dans son sillage une multiplication et un véritable engouement pour les « Hauts Grades ».

Mais cet engouement s'accompagna d'une incontestable confusion. Aussi, dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, un souci de clarification conduit à organiser les « Hauts Grades » en rites présentant un certain nombre de caractères propres et une échelle spécifique de grades : Rite de Perfection à la fin des années 1760 (la source du Rite Écossais Ancien Accepté fixé en 1801-1804), Régime Écossais Rectifié en 1782, Rite Français en 1784, enfin Rite « Égyptien » et Arc Royal au

Statuts de Lo J.

ou Commencera par examiner fonevement le M. B. qui sera proposé sur les trois premiers grades quelque certitude que lon ait de ses moeurs & de son caractère. L'ordrè d'au de faire quelque chose de parfait.

2<sup>o</sup> l'examen fait dans une Exacte teneur, le chapitre tiendra au scrutin sur la gremence du Recipiandaire au formement aux Statuts bien que le Recipiandaire soit ju contestablement ve connu pour M. B. Et si arrive un mauvais sort on n'en departira en aucune maniere.

3<sup>o</sup> le Recipiandaire ayant eu tous les succès desirables, on le disposera a se laisser d'auver la nuit, lui ayant confirmé le dit grade, il demettra ou fera remettre selon le troisieme article des Statuts. La Somme expliquée le J. G. M. ne pouvant en déroger de plein pouvoir préalablement si le Recipiandaire ne promet le faire in Reu, le lui conférer dans la certitude que cest un fève iure prochable & de bonne acquisition.

4<sup>o</sup> alors on instruisa le f. Recipiandaire de ce qu'il aura a faire en entrant dans le Ch. & des paroles qui doit professer, après quoi il est obligé de renouveler les promesses soleunelles qu'il a déjà fait de ne rien uider ni communiquer en aucune maniere avec f. de tout autres grades & professions

5<sup>o</sup> avant de rien faire voir au dit f. Recipiandaire on lui représenta les Engagemens qu'il contracte, on lui fera un discours ou on prouuera l'excellence de la perfection du grade, dans le quel il est admis, & on lui donnera le mot, la parole avec l'atouchement & la reconnaissance.

au J. G. M. J. R. G. M. D. Lo. J. C. E.

6<sup>o</sup> le f. l'au-tu & armé Ch. on lui & communiquera genevalement la liste des f. C. E. Et tout ceci depend de l'ordrè afin de l'evire sonnam la demeure & la profession qui sera l'udoyé au J. S. G. M. après quoi on lui lira l'artocle de Catechisme & les Statuts, étant obligé de se instruit après trois mois du jour de la Reception convenant autrement aux Statuts & moins qu'il ne les tiens enve dans le chiffre de l'ordrè qui lui sera communiqué également selon ce meme article.

7<sup>o</sup> le dit f. Recipiandaire se presentera une Requete au J. P. M. pour l'evre confirmé dans la reception & occuper les charges vacantes. le Ch. établi ayant selon son jurisdiction un député G. M. un Trésorier & deux officiers surveillans qui s'adressent au G. M. & a la voix du Ch. toutes fois le G. M. ayant été consulté & l'ayant approuvé, au quel cas s'il arrivoit nostre point exact il sera nul & les f. Ch. voyehant de ce & soumis a la discretion du J. P. G. M.

Liste des illustres f. M.  
Isle de France, le Comte de la Tour du Pin Brigadier des armées du Roi -  
auvergne le f. Chevalier de la Guadale capitaine commandant aux conde jn futevie -  
Rouergue le f. Chevalier de Poinvel capitaine de la mardant conde jn futevie.  
le f. Marquis de Langren colonel du Regiment de conde jn futevie  
le haut lanque doc, de montauban le f. futevilles.  
Bas lanque doc, le f. Balguerie.  
Marboune de Brieux le f. Juvins hugen.  
Bordeaux le f. Du Rand  
alsace le f. Mexinchin.

Le plus ancien rituel connu de Chevaljer Kadosh, réception dans l'Ordre Sublime des Chevaliers Elus, Quimper, 1750.

début du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cours de sa longue histoire, le Grand Orient de France a intégré ces rites pour permettre à ses membres de poursuivre leur chemin au-delà de la maîtrise selon plusieurs voies.

..... *Après la maîtrise* Aujourd'hui, tout franc-maçon du Grand Orient de France, titulaire du grade de Maître depuis au moins trois ans, peut aspirer à rejoindre les Ateliers après la Maîtrise. Il ne s'agit que d'une possibilité offerte et en rien une obligation. Dès la création du Grand Orient et jusqu'à nos jours, il existe au sein de notre obédience un courant qui professe que les trois premiers grades contiennent l'intégralité de l'enseignement maçonnique pour celui qui sait les travailler vraiment. Cette position est tout à fait légitime.

Pour d'autres, qui souhaitent explorer d'autres perspectives, il existe deux façons d'entreprendre cette démarche aussi valides l'une que l'autre. La candidature d'un de ses membres peut être proposée par une loge symbolique auprès d'un Atelier des grades complémentaires. Des Frères membres d'un Atelier des grades complémentaires peuvent y présenter la candidature d'un Frère Maître. L'une et l'autre procédures sont expliquées en détail dans le Règlement général du Grand Orient de France. Dans tous les cas, le candidat devra joindre au dossier une lettre de son Vénérable Maître attestant de son assiduité en Loge bleue et du fait qu'il est en règle avec le trésor de son atelier.

Au seuil de cette présentation, il convient de rappeler l'article 3 du Règlement général du Grand Orient de France sur les Rites : « *Le Grand Orient de France comprend dans son Obédience des Loges travaillant à l'un quelconque des rites reconnus par lui, sans qu'il puisse y avoir une prééminence entre eux. Néanmoins toutes les réunions réglementaires se tiennent au Rite Français.* »

#### BIBLIOGRAPHIE :

- Roger Dachez, « Naissance des "Hauts Grades" » : le grade de Maître et les autres grades », *Renaissance Traditionnelle* n° 110-111, 1997.
- Roger Dachez, « Essai sur les origines du grade de maître », *Renaissance Traditionnelle* n° 91-92 et suivants, 1992.
- *Encyclopédie de la Franc-maçonnerie*, Le Livre de Poche, LGF, Paris, 2000, article Hauts Grades.
- Jean Lhomme, Edouard Maisondieu et Jacob Tomaso, *Dictionnaire thématique illustré*, article Hauts Grades, Éditions du Rocher, Paris, 1993.
- André Kervella et Philippe Lestienne, « Un haut grade templier dans les milieux jacobites en 1750 : l'Ordre Sublime des Chevaliers Élus aux sources de la Stricte Observance », *Renaissance Traditionnelle* n° 112, 1997.
- Alain Bauer, *Aux origines de la Franc-maçonnerie : Newton*, Dervy, 2003.



Sceau du Grand Prieuré Indépendant de France

# Loges symboliques et classe chevaleresque au Rite Écossais Rectifié



es thèmes principaux de la recherche inspirée par le Régime Écossais Rectifié sont communs aux autres rites maçonniques, il porte cependant en lui des éléments spécifiques que nous nous devons de présenter.

Ainsi, chacun pourra s'engager dans sa pratique en étant suffisamment informé. Nous savons cependant que seules les différentes cérémonies de passage d'un grade à un autre offrent les outils susceptibles de l'éclairer pleinement. De l'initiation au grade d'Apprenti jusqu'à celui de Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte, la voie que propose le Régime Écossais Rectifié est celle d'un continuum logique et ascendant, chaque grade annonçant et contenant en potentialité le suivant.

..... *Le Régime Écossais Rectifié* Dans les années 1750 et 1760, à la recherche de « *connaissances rares et précieuses* », les francs-maçons lyonnais rassemblés autour de Jean-Baptiste Willermoz (1730-1824) essayèrent à peu près tous les systèmes de « hauts-grades » ésotériques ; notamment l'Ordre des Chevaliers Maçons Élus Coëns de l'Univers animé par Don Martinez de Pasqually. Ce dernier professait des théories mystiques et kabbalistiques et toute une interprétation de l'univers plus particulièrement exposé dans le *Traité de la réintégration des êtres*. Selon lui, la dynamique de toute vie est marquée par la chute et la rédemption.

En 1774, les Maçons lyonnais furent séduits par la rigueur d'un système importé d'Outre-Rhin : la Stricte Observance Templière. Mais l'enseignement du système allemand leur parut un peu limité. Tout en conservant la rigueur formelle et rituelle de la Stricte Observance, ils décidèrent d'introduire dans ce rite les enseignements de leur maître disparu Martinez de Pasqually. Ce fut l'objet du Convent des Gaules, tenu à Lyon en 1778, qui opéra une véritable réorientation du travail maçonnique vers la théosophie martine-

zienne. En 1782, si l'objet affiché du Convent de Wilhemsbad était de comparer les différents systèmes maçonniques existants, il s'agissait en fait d'officialiser les réformes conçues par les Frères français et de les étendre à l'ensemble de la Stricte Observance.

Le Rite prit alors le nom de Régime Écossais Rectifié. Cette appellation originale en maçonnerie qualifie à la fois le Rite lui-même et le système structuré et hiérarchisé au sein duquel il se développe.

Ainsi, Willermoz, à partir de plusieurs courants, réussit à construire un système maçonnique à la structure rigoureuse. Par son cadre, le Régime Rectifié permet à chacun de se référer sans cesse aux principes que sont le partage, l'humilité et le respect des règles ainsi que la recherche constante du développement spirituel de l'homme.

Il s'attache également à mettre en œuvre une fraternité active et éclairée, marquée par l'esprit de la Chevalerie, dominé par une ouverture de la conscience pouvant conduire à une véritable ascèse.

Ses principes sont :

– Aimer tout être humain pour lui-même, mais tout autant en ce qu'il symbolise la Vie et son principe créateur.

– Espérer malgré les difficultés rencontrées dans toute vie. Cette espérance marque l'unité du rite à chaque grade. Il s'agit, en fait, d'une « espérance vécue » fondée sur les vertus de l'Ordre. Elle se veut patience et persévérance,



Bijou du grade de Maître Écossais de Saint-André

paix et confiance, elle repose sur le vœu d'amour du christianisme primitif celui qui consiste à donner sans attendre en retour.

- Se référer sans cesse aux principes même de la démarche que sont : le partage, l'humilité et le respect des règles pour que s'accomplisse la Loi d'Amour.

La particularité du Régime Écossais Rectifié est d'organiser la maçonnerie symbolique en quatre grades. Mais la pratique du Rite au sein du Grand Orient de France place le grade de Maître Écossais de Saint-André sous la juridiction du Grand Prieuré Indépendant de France qui gère la poursuite du cursus initiatique dans l'Ordre intérieur.

Ce grade symbolise le passage de l'Ancienne Loi à la Nouvelle loi et met fin au cursus symbolique du Rite Écossais Rectifié. Le Maître Écossais ne porte aucune marque distinctive sur ses décors au cours des tenues aux trois premiers grades, mais il se doit d'inspirer par son attitude d'écoute des Frères de sa Loge bleue, son esprit de tolérance bienveillante et sa fraternité éclairée une référence sûre dans la connaissance du rite et plus particulièrement de son esprit.

Les Frères Maîtres Écossais travaillent au sein de justes et parfaites Loges de Maître Écossais de Saint-André qui regroupent des Frères issus de plusieurs loges bleues selon les effectifs du lieu. Dans le Régime Écossais Rectifié, les quatre grades symboliques, très cohérents les uns par rapport aux



Bijou du grade de Maître Écossais de Saint-André



autres, assurent l'unité dans la progression initiatique forcément singulière de chaque Frère. Chacun d'entre eux se doit de rester référencé à ses principes et à sa hiérarchie. Cette dernière ne se constitue pas en pouvoir mais en une autorité éclairée source d'utiles repères pour éviter la toute puissance, la solitude et le manque d'implication à l'œuvre collective.

Le passage de l'Ancienne Loi à la Nouvelle ne signifie en rien une quelconque allégeance à un dogme particulier... tout au contraire le Maître Écossais s'intéressera à l'intrication, aux correspondances étroites sur le plan ésotérique entre ces deux références essentielles que constituent l'Ancien et le Nouveau Testament. Il « réunira » ce qui trop longtemps a été considéré comme opposé. D'ailleurs, dans la démarche du Régime Écossais Rectifié, le texte auquel on fait référence n'est toujours que « prétexte » à constituer le sien propre... celui qui permettra de symboliser le monde pour s'en distancier utilement.

Après quatre ans d'assiduité en loge de Maître Écossais de Saint-André, un Frère peut être proposé pour être admis dans l'Ordre intérieur. Comme à chaque étape depuis le grade d'apprenti, il aura à fournir des travaux et à satisfaire aux différents critères définis par le règlement du Grand Prieuré Indépendant de France. L'Ordre intérieur est un Ordre inspiré de la chevalerie chrétienne qui ne peut en aucune façon être trop strictement assimilé à un

système de « hauts-grades », ni à des grades philosophiques. Il s'agit plus de concevoir cet Ordre intérieur comme un espace distancié du monde profane dans lequel les Frères vont pouvoir mobiliser les forces nécessaires d'esprit et de cœur pour « *aller porter parmi les autres hommes les vertus dont ils ont promis de donner l'exemple* ».

Au sens strict, l'Ordre intérieur ne comprend qu'un seul grade, celui de Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte. Il se vit en deux étapes :

- celle du noviciat : l'écuyer est admis dans la classe des novices au sein d'une commanderie durant deux ans, période probatoire et de préparation au cours de laquelle il va être instruit en vue de sa réception au grade de chevalier. (Si après ce temps de maturation et d'ordonnement il n'est pas jugé apte à devenir chevalier, il reprend sa place parmi les Maîtres Écossais de Saint-André). Au cours de ce temps privilégié de « l'attente » l'écuyer va concevoir ses armes (blason, devise, nom d'Ordre). Ce travail va le conduire à un véritable renouvellement dans la connaissance de lui-même...

- celle de la réception au grade de chevalier, nommée encore adoubement ou armement : c'est avant tout une qualité, une « noblesse », une libération totale que confère la cérémonie d'armement de chevalier. Ce dernier va désormais devoir mettre en pratique dans l'Ordre, dans le monde profane les principes et vertus auxquelles il a été sensibilisé dans les loges bleues et celles de Maître Écossais de Saint-André.

Il aura toujours une participation active et régulière dans ces dernières et plus que jamais, il est « au service », attentif au besoin de ses frères, de tous les hommes et plus particulièrement envers les plus démunis.

Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle existait une classe secrète, celle de la Profession Profès et Grand Profès. Cette classe n'a plus cours au sein du Grand Prieuré Indépendant de France.

Ce Rite se veut vivant, distancié de la caricature qui en a souvent été faite, le présentant comme « église », « Rite chrétien », « replié sur lui-même », ou « passéiste »...

S'il ne renie rien de ses origines que nous venons de rappeler, ce Rite, accompli dans un parfait ordonnancement au sein du Grand Orient de France et du Grand Prieuré Indépendant de France, désire avant tout proposer une démarche initiatique traditionnelle et universelle permettant à chacun de se distancier des déterminismes qui pèsent sur sa vie profane. C'est une libération progressive qu'il entend susciter à partir :

- de la pratique du symbolisme qui est au centre de la démarche des quatre premiers grades ;

- d'une approche ésotérique du christianisme ;

- d'une fraternité au cœur de laquelle la singularité, les croyances, la foi de chacun sont pleinement reconnues puisque la Loi d'Amour la vivifie ;

– d'une volonté de répondre aux interrogations de tout homme afin de lui offrir un espace sans dogmatisme, sans préjugés, en dehors de toute idéologie ;

– d'un retour librement consenti à la Tradition, persuadé que cette dernière peut insuffler, à tout cherchant, les forces nécessaires pour mieux se connaître, rencontrer autrui et penser sa vie.

Le Régime Écossais Rectifié n'a aucune prétention à être « meilleur » qu'un autre rite, il est une voie parmi d'autres sur le chemin de la lumière.

### **BIBLIOGRAPHIE :**

– Louis Charrière, *Le Régime Écossais Rectifié et le Grand Orient de France*, notice historique, Paris, 1938.

– Jean Tourniac, *Principes et problèmes spirituels du Régime Écossais Rectifié et de sa Chevalerie Templière*, nouvelle édition, Éditions Dervy, Paris, 2001.

– René Le Forestier, *La Franc-maçonnerie templière et occultiste aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, 2e édition, La Table d'Émeraude, Paris, 1987.

– René Désaguliers, *Le symbolisme du Temple de Salomon dans les quatre premiers grades du Régime Écossais Rectifié*, Renaissance Traditionnelle n° 9 et 10, Paris, 1972.

### **ADRESSE :**

G.P.I.F.-R.E.R. / G.O.D.F.  
16, rue Cadet - 75009 Paris



Premier sceau du grand Prieuré Indépendant de France, 1938.



*Grand Chapitre Général du Grand Orient de France - Rite Français*

# Les ordres de Sagesse au Rite Français



quelques mois après sa formation, en 1773, le Grand Orient de France décide de limiter sa souveraineté aux trois premiers grades et donc d'ignorer les grades au-delà. Les querelles entre systèmes avaient en effet été la cause directe de la crise de la première Grande Loge. Mais cette position fragilisait à terme l'autorité du nouveau corps central de la maçonnerie française. En effet, la pratique des « Hauts Grades » étant générale, les loges se tournaient vers des autorités extérieures au Grand Orient pour ériger Conseils, Chapitres ou Consistoires. En 1782, la nécessité d'une doctrine propre sur les « Hauts Grades » se faisant de plus en plus pressante, le Grand Orient crée une quatrième Chambre qui leur est consacrée : la « Chambre des grades »

Entre 1782 et 1784, cette nouvelle Chambre effectue un réel travail sur la question des « Hauts Grades ». Se réunissant tous les quinze jours, elle collationne, étudie et classe les rituels selon l'« *ordre analytique connu* ». Pour des raisons que nous ignorons, les principaux animateurs de cette Chambre créent le 2 février 1784, en dehors du Grand Orient dont ils restent actifs, un Grand Chapitre Général de France. Celui-ci, sous l'impulsion d' Alexandre Roëttiers de Montaleau, se présente d'emblée comme le corps fédérateur des « Hauts Grades » en France et poursuit la tâche entreprise par la Chambre des Grades à savoir : « *Une rédaction plus simple de tous et chacun les hauts et sublimes grades. Et afin d'établir une entière uniformité soit dans la pratique soit dans la collation d'iceux, non seulement dans son sein, mais encore dans tous les Souverains Chapitres qu'il affiliera ; il ordonne que les cahiers des grades seront scrupuleusement révisés et réduits en un seul, même et unique point de forme* ». Le système élaboré revêt une originalité singulière par son organisation en Ordres qui sont des synthèses de grades comme l'avait préconisé la feuille de route édictée dans les Statuts de 1784 lors de la fondation du Grand Chapitre Général.

Son architecture est fidèle à la définition des cinq Ordres selon l'article 29 qui est très précis et qui fixe les contours de chacun.

- Le premier Ordre est la synthèse des grades d'Élu. Il est organisé autour du thème central de la vengeance et de la justice.

- Le deuxième Ordre est la synthèse des grades Écossais, bien que sans rapport avec l'Écosse. C'est la sauvegarde de l'enseignement et des valeurs du Maître.

- Le troisième Ordre s'organise autour des grades chevaleresques, le thème central étant celui de la reconstruction du Temple.

- Le quatrième Ordre est constitué « *du Rose-Croix et tout ce qui lui est relatif* », comme disent les statuts de 1784. Dans cet Ordre, il est plus que chevalier, il est « Souverain Prince », mais aussi « Parfait Maçon Libre ». C'est le grade de l'épanouissement.

- Enfin, le cinquième Ordre occupe une place spécifique définie ainsi : « *Le 5<sup>e</sup> Ordre comprendra tous les grades physiques et métaphysiques et tous les systèmes, particulièrement ceux adoptés par les associations maçonniques en vigueur* ».

Il n'est pas une synthèse. Il est à la fois un bureau d'administration, une académie du rite et un conservatoire. Il est le gardien d'une Arche qui contient 81 grades divisés en 9 classes de 9. Il comprend tous les grades existants et ceux qui pourraient apparaître, « *afin d'établir une entière uniformité [...] dans la collation d'iceux* ».

Une remarque s'impose : le matériel rituel utilisé est pour l'essentiel originaire de France, avec des contributions anglaises ou allemandes mais rien ne vient d'Écosse. Et pourtant, les premiers grades apparus « au-delà de la Maîtrise » sont, à cette époque qualifiés d'« écossais », appellation d'origine incontrôlée qui perdure néanmoins. C'est dans ce fond commun qu'ont puisé les différents systèmes codifiés alors ; aucun ne peut en revendiquer l'exclusivité. Le Rite Français, structuré selon « *l'ordre analytique connu* » (comme par exemple celui de la Mère loge écossaise de Marseille), possède la singularité de son organisation en Ordres dont chacun contient plusieurs grades.

Un événement fondamental survient le 17 février 1786. Il s'agit de l'agrégation du Grand Chapitre Général au Grand Orient de France, ce qui concrétise la consubstantialité du Rite Français et de l'Obéissance faisant de ce système en cinq Ordres son rite de « Hauts Grades », lequel est en parfaite cohérence avec les Cahiers des trois premiers grades adoptés en 1785. Mais, à la veille de la Révolution, la conjoncture laissera peu de temps à la nouvelle organisation pour se mettre en place. Cependant, jusqu'en 1789, plus de soixante chapitres rejoindront ou seront constitués par le Grand Orient « en son Grand Chapitre Général ».

À plus d'un titre, ce dernier apparaît comme la première Obéissance de « Hauts Grades » au sens classique que prendra le mot au XIX<sup>e</sup> siècle.

Le texte de référence du Rite Français est le Régulateur des Chevaliers Maçons élaborés entre 1784 et 1786 et imprimé en 1801.

Après la révolution de 1789, surtout avec le premier Empire, les Chapitres

reprennent force et vigueur. Le Rite s'épanouira en France et dans toute sa zone d'influence, c'est-à-dire une bonne partie de l'Europe, devenant le système de référence des « Hauts Grades ». Sa pratique s'estompera au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle avec pour conséquence la création par le Grand Orient de France du Grand Collège des Rites qui réunit en son sein les différents systèmes. Bien que les Chapitres qui se réclament de la tradition française ne pratiquent plus que le Rose-Croix, le rite reste présent au sein du Grand Collège comme on le retrouve dans le *Bulletin des ateliers supérieurs* de 1937 où trois Frères sont présentés comme « Gardiens » du Rite Français.

C'est à partir des années 1970 que les Ordres capitulaires du Rite français sont réactivés, mais c'est surtout dans les années 1990 que plusieurs structures font leur apparition, dont l'une au sein du Grand Collège des Rites, les autres conservant leur autonomie. Elles se réunissent en 1998 pour aboutir à la refondation d'une juridiction indépendante actée le 17 mai 1999 : le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France prend la décision de refonder les « Hauts Grades » de Rite Français. Le 3 septembre 1999, le Convent donne délégation au Grand Chapitre Général pour administrer et gérer les Chapitres du Rite Français.

Ainsi, comme le précise Pierre Mollier : « *L'actuel Grand Chapitre du Grand Orient de France - Rite Français est donc l'héritier direct de la section du Rite Français du Grand Collège des Rites, elle-même issue du Grand Chapitre de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et de l'Empire. Il y a donc une continuité réelle et documentée des Hauts Grades du Rite Français au sein du Grand Orient de France* ».

Un règlement général est alors élaboré. Il garantit la séparation des pouvoirs et le fonctionnement démocratique de la Juridiction, laquelle est gérée par la Chambre d'Administration qui tient sa légitimité de son élection lors du Congrès annuel des Souverains Chapitres.

Le travail de refondation ne s'est pas limité à cet aspect réglementaire. Les rituels n'étant plus en usage depuis longtemps, ils restaient fixés dans la forme des origines alors que les systèmes pratiqués sans interruption avaient évolué insensiblement en fonction de la pression du temps et de l'Histoire. Dans quelques aspects, les rituels du Rite Français, par leur sommeil prolongé, avaient besoin d'être réactualisés sans les dénaturer et en conservant l'esprit des fondateurs. Il fallait d'abord dépoussiérer un langage n'ayant plus cours et il convenait d'adapter les textes selon l'évolution de l'Obédience et en particulier en fonction des décisions du Convent de 1877.

C'est pourquoi, au début des années 2000, la Chambre d'Administration du Grand Chapitre Général a révisé la rédaction des Ordres de Sagesse pour proposer aux Chapitres des versions de référence qui prennent en compte la liberté absolue de conscience et le concept de laïcité. Ainsi, à l'ouverture des travaux, l'Article Premier de la Constitution du Grand Orient de France est lu systématiquement. Pour les trois premiers Ordres, la révision a consisté en un dépoussiérage du

langage un peu ampoulé du XVIII<sup>e</sup> siècle, à un nettoyage de quelques expressions à teinte religieuse et à une simplification de certains passages, en particulier des discours historiques et de la rituel.

Il en a été différemment pour le quatrième Ordre.

Parce que le rituel de Souverain Prince Rose-Croix apparaissait comme incompatible avec les décisions du Convent de 1877 et difficilement conciliable avec le principe de laïcité, il a été réécrit tout en conservant le rythme de 3 + 4 et en évoquant, dans le prologue, le rituel de 1786. Il met en avant le titre de « Parfait Maçon Libre » et ajoute celui de « Grand Commandeur du Temple », témoin de la richesse du patrimoine du Rite Français et de son universalisme.

Rappelons cet extrait du préambule à l'édition 2004, celle de référence :  
« Il appartient aujourd'hui au Grand Chapitre Général du Grand Orient de France d'assumer [son] héritage et de transmettre l'exceptionnelle richesse du Rite Français en se souvenant que la tradition n'est pas de refaire les mêmes choses, comme d'autres les ont déjà faites en d'autres temps, mais de s'y référer afin d'en retrouver l'esprit [...] ».

Il faut noter que certains chapitres qui avaient été constitués avant cette réécriture (2002-2004), travaillent toujours à partir d'un rituel Rose-Croix rédigé et expurgé notre Frère Amiable à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

La nouvelle rédaction des Ordres de Sagesse constitue les rituels de référence du Grand Chapitre Général du Grand Orient de France - Rite Français. Ils se présentent maintenant ainsi :

- Premier Ordre : de la vengeance à la justice : Élu,
- Deuxième Ordre : de l'union des hommes à la réunion des valeurs : Grand Élu,



1<sup>er</sup> Ordre



2<sup>e</sup> Ordre

- Troisième Ordre : de la destruction à la reconstruction : Chevalier Maçon,
- Quatrième Ordre : de la libération à l'épanouissement : Parfait Maçon Libre, Grand Commandeur du Temple.

Les Ordres conservent leur caractéristique d'être des synthèses et de contenir plusieurs grades, ce qui élargit notablement le champ de la pratique rituelle. C'est ainsi que le Chevalier de l' Aigle noir et blanc, Chevalier Kadosh est à la fois un grade de vengeance correspondant au premier Ordre et un grade chevaleresque contenu dans le Troisième Ordre.

Le Quatrième Ordre est l'aboutissement normal du cheminement initiatique des Grades de Sagesse.

Au-delà se situe le Cinquième Ordre, déjà institué par les Statuts de 1784 et qui représentait à la fois un bureau administratif, une académie du rite et un conservatoire. À l'origine, il garde en son sein une arche de quatre-vingt-un grades divisé en neuf séries auxquels s'ajoutent tous les autres grades qui n'ont pas été inclus.

Le but est donc de rassembler ce qui est épars, et par là, ceux qui, par leurs actions antérieures, leur expertise et les responsabilités occupés au Grand Orient et au Grand Chapitre ont montré leur détermination à aller plus loin, autant en ce qui concerne la recherche symbolique et leur perfectionnement personnel que leur contribution au rayonnement du Rite et à la diffusion de ses valeurs.

La structuration du Cinquième Ordre n'a été que partielle aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Il a donc fallu poursuivre l'œuvre commencée pour en achever la construction. Son architecture contemporaine, élaborée à partir du patrimoine rituel conservé et enrichi depuis la fondation du Rite Français et dans le respect de l'esprit des instigateurs du siècle des Lumières, se compose de trois Arches



3° Ordre



4° Ordre



Tableau du 1<sup>er</sup> Ordre du Rite Français

(Conservatoire du Rite, Académie des Rites, Collège des Philatèthes) qui se transmettent par réception selon des critères définis par le Règlement général.

L'esprit du Rite est rappelé par les principes fondamentaux énoncés par le Règlement général du Grand Chapitre Général.

Le Grand Chapitre Général du Grand Orient de France - Rite Français est autonome. Il administre seul les Souverains Chapitres de Rite Français tels qu'ils furent établis historiquement par le Grand Orient de France.

Le Grand Chapitre Général du Grand Orient de France veille à la régularité de la pratique du Rite Français dans les Ordres au-delà du Troisième grade. Il en constitue la juridiction suprême.

Le Grand Chapitre Général du Grand Orient de France se référant aux buts et principes énoncés dans la Constitution du Grand Orient de France et aux dispositions du Convent de 1877, déclare solennellement respecter la liberté absolue de Conscience.

Le Grand Chapitre Général du Grand Orient de France s'interdit toute immixtion dans le fonctionnement du Grand Orient de France et dans la gestion des Ateliers des trois premiers grades. Il s'interdit toute création de Loge symbolique.

Le Grand Chapitre Général du Grand Orient de France affirme que l'accession aux différents Ordres du Rite ne confère à ses membres aucun droit nouveau, mais leur impose des devoirs plus stricts.

Cependant, l'action du Grand Chapitre Général du Grand Orient de France ne se limite pas à la métropole et aux départements et territoires d'Outremer. Le rayonnement des valeurs qu'il porte et qui sont aussi celles du Grand Orient de France impose une politique extérieure énergique de développement dans toutes les directions. Elle a permis, au cours des dernières années, la naissance de nombreuses juridictions de « Hauts Grades » de Rite Français réparties sur tous les continents traduisant l'intérêt que suscite partout la maçonnerie libérale et adogmatique par rapport à la maçonnerie auto-proclamée régulière et qui voit son audience nettement entamée.

Cette entreprise volontaire a conduit à l'adoption à Lisbonne le 24 avril 2011 d'une Charte des Principes Fondamentaux du Rite Français signée par dix-sept Grands Chapitres français et étrangers. Celle-ci engage les juridictions signataires au respect des valeurs de la maçonnerie de progrès et à leur promotion. Par cet accord international, notre audience et notre influence se trouvent protégées et renforcées.

Les Grands Chapitres Généraux signataires de la « Charte de Lisbonne » sont membres du « Comité de liaison Ramsay » mis en place le 4 juin 2014 ayant pour objectif développement et la mutualisation des Grades de Sagesse dans le monde.

Le Rite Français, dont le Grand Orient de France et le Grand Chapitre Général sont les fidèles gardiens, consiste en un système maçonnique complet et cohérent du Premier Grade au Cinquième Ordre, héritier de la Grande Loge de Londres de 1717 pour les grades bleus, légataires des « Hauts Grades » qui se sont développés essentiellement en France au XVIII<sup>e</sup> siècle pour les Ordres de Sagesse.

Il est le Rite fondateur du Grand Orient France et il reste fidèle à l'esprit des instituteurs du siècle des Lumières et à l'histoire de l'Obéissance en intégrant la liberté absolue de conscience et le principe de Laïcité.

Il permet au franc-maçon, dans la liberté et l'autonomie, en dehors de toute vérité révélée, d'emprunter la voie du perfectionnement et de l'émancipation, caractérisée par un cheminement initiatique singulier et intime associé à un engagement citoyen, avec pour but ultime la quête de la sagesse... et du bonheur.

#### BIBLIOGRAPHIE :

- Collectif, *Les grades de Sagesse du Rite Français*. À l'Orient, 2000.
- Jacques-Georges Plumet, *Ad Majorem GODF Gloriam*. À l'Orient, 2003.
- *Travaux du Souverain Chapitre en ses quatre Ordres, rédigés par le Souverain Chapitre Métropolitain à l'Orient de Paris, 1786*. À l'Orient, 2002.
- Ludovic Marcos, *Histoire illustrée du Rite Français*. Dervy, 2013.
- Jean-Pierre Catala, Le Rite français, *La Chaîne d'Union* n°57, 2010 et n°63, 2013.

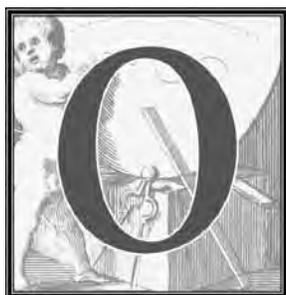






Sceau du Suprême Conseil,  
Grand Collège du Rite Écossais Ancien Accepté - Grand Orient de France.

# *Grades de perfection, degrés chevaleresques et grades philosophiques au Rite Écossais Ancien Accepté*



n regroupe sous le nom d'Écossais un ensemble de grades nés vers 1740, reprenant la légende d'Hiram (1730), en la commentant et en la prolongeant. Ils prennent rapidement l'image de Grades au-delà du troisième. Ils n'ont rien à voir avec l'Écosse, mais il est avéré que l'un d'eux est d'origine anglaise.

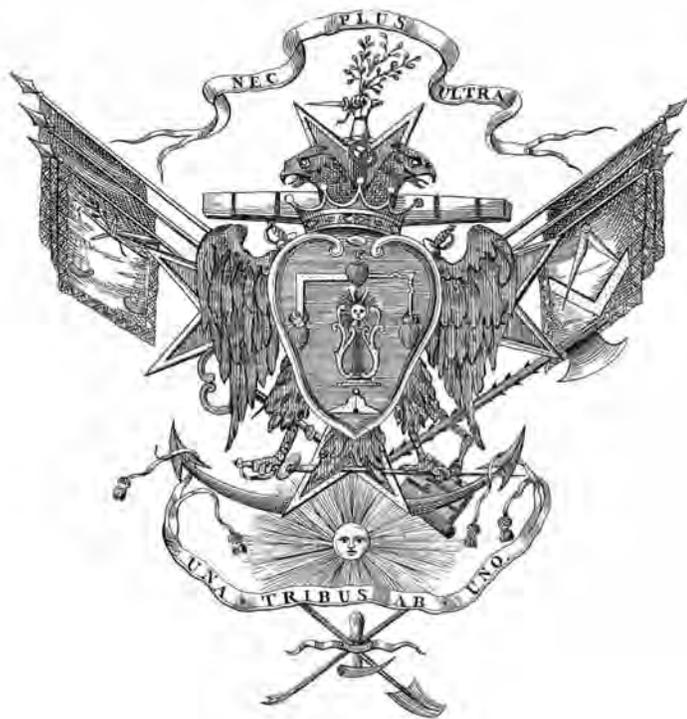
Leur développement s'organise d'une manière dispersée. Des Mères-Loges écossaises érigent dans leur Orient leur propre système de grades, parfois identiques, parfois différents, groupant souvent dix grades incluant les trois premiers dits symboliques. Ces divers systèmes culminent en général au grade de Chevalier d'Orient, mais chaque grade terminal est vite surpassé par un autre au fil des ans – probablement jugé plus prestigieux.

Un ensemble dit « Maçonnerie de Perfection » se dégage, auquel les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle donneront le nom de Rite de Perfection, coiffé par le Chevalier *Kadosh*, futur 30<sup>e</sup> grade.

Un commerçant nommé Etienne Morin, part en 1761 pour les « Amériques » nanti d'une patente de la Grande Loge des Maîtres de Paris, dite de France. Cette fameuse pièce, dont on n'a toujours pas retrouvé l'original, lui confère le droit de propager la Maçonnerie telle que la professait la Première Grande Loge de France, qui allait devenir le Grand Orient de France en 1773. Ce système devient, dans les années suivantes, le Rite de Perfection en vingt-cinq Grades, dont le degré culminant est le Prince du Royal Secret, futur 32<sup>e</sup>.

En 1804, le Rite revient à Paris sous le nom de Rite Écossais Ancien Accepté, apporté par le Comte de Grasse-Tilly, Français ayant séjourné à Saint-Domingue. Il se présente sous la forme d'un rite en trente-trois grades, huit ayant été ajoutés aux vingt-cinq précédents. Le Comte est muni de pouvoirs émanant du premier Suprême Conseil de Charleston, aux États-Unis, dont il a été un des fondateurs (1801) ; il crée en France un Suprême Conseil instaurant une Maçonnerie écossaise telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Les historiens ont commenté le Concordat de 1804 donnant au G.:O.:D.:F.: la possession de ce Rite, sa dénonciation l'année suivante et



Aigle à deux têtes d'Étienne Morin (1767), emblème de la Maçonnerie de Perfection.

l'établissement d'une Maçonnerie française à deux corps. Il résulte de ces recherches que les trente-trois Grades du R.:É.:A.:A.:, si l'on excepte les trois premiers, fortement marqués par les « Anciens » implantés aux États-Unis, sont pour la plupart, nés en France. Diverses variantes du Rite Écossais ont fourni les Grades ajoutés avant de disparaître. Il convient de mentionner le 31<sup>e</sup> issu du Rite Écossais Philosophique, le 32<sup>e</sup>, certainement création personnelle de Morin et le 33<sup>e</sup> Grade, administratif de direction, créé aux États-Unis.

Le matériau « écossais » est donc français, c'est indéniable, et il servira même à un autre Rite qui le condensera en quatre Ordres selon les directives du G.:O.:D.:F.:. Depuis 1804, et sans interruption, ce dernier met donc à la disposition des Maîtres un système en trente degrés dont il a la parfaite et légitime possession depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Une vague déferlante propagea mondialement ce Rite qui, aujourd'hui, est le plus répandu à la surface du globe.

Le Grand Orient de France possède légitimement le R.:É.:A.:A.: depuis le Concordat de 1804. La période qui suit semble confuse : création par le Grand Orient d'un Grand Directoire des Rites mettant tous les rites à égalité (cette initiative provoquant la rupture unilatérale du Concordat), politique napoléonienne hésitant entre la suppression ou la mainmise sur la Franc-maçonnerie, rôles de Cambacérès et de Pyron, accord verbal entre le G.:O.:D.:F.: et le Suprême Conseil pour se répartir les grades...

En 1823, le Grand Collège des Rites se substitue au Grand Consistoire des Rites, lui-même héritier du Grand Directoire des Rites. Le Grand Orient de France a la possibilité d'administrer les trois Rites dans les Ateliers de « Hauts Grades ». Parallèlement, les relations ne sont pas toujours calmes entre le Grand Orient et son Grand Collège, à présent formé uniquement par le R.:É.:A.:A.:. En 1877, la suppression de l'obligation de la croyance en Dieu et en l'immortalité de l'âme isole le Grand Orient de France et le Grand Collège des Rites des autres Suprêmes Conseils. Des rapports parfois tendus, encore que fraternels, sont apurés en 1946 par la Convention, signée entre un Grand Maître éclairé et un Grand Commandeur conscient des enjeux. Il en a résulté plus de cinquante années de paix et de sérénité.

Actuellement, le Grand Orient de France a défini avec les juridictions une convention leur donnant la gestion des degrés au-delà du 3°. Le Suprême Conseil, Grand Collège du R.:É.:A.:A.:, quant à lui, a signé le document le concernant le 31 Aout 2010. En 2004, le Suprême Conseil, Grand Collège du Rite Écossais Ancien Accepté du Grand Orient de France a marqué solennellement le bicentenaire de cette construction universelle.

*L'esprit du Rite*

Le R.:É.:A.:A.: a emprunté plusieurs ..... caractéristiques de la progression initiatique au Grand Orient de France. Une première singularité du Rite est qu'il sépare les trois premiers Grades symboliques de ceux qui constituent le corps des Grades Écossais. Cela signifie, du point de vue de la progression initiatique, qu'il s'agit de ne pas considérer la quête achevée avec le mythe (ou psychodrame) d'Hiram. L'initiation aux trois Grades symboliques – dans la très grande majorité des cas, au Grand Orient de France, au Rite Groussier, dans sa version revue en 1955, trouve sa complémentarité dans l'exigence d'une accession à un nouveau niveau de conscience. Ce caractère permet d'expliquer pourquoi les « Hauts Grades » écossais se sont si bien greffés sur les trois premiers grades du Rite français du G.:O.:D.:F.:, celui qui deviendra le Rite Groussier.

Les Grades de Perfection offrent des ouvertures et des perspectives nouvelles mises à la disposition de tous les maçons désireux d'entreprendre une démarche intime leur permettant d'approfondir le mythe d'Hiram, de comprendre pourquoi le Compagnon abattu et relevé peut effectivement devenir un homme nouveau. En peu de mots, c'est un système pour ceux qui ne confondent pas fausse arrivée et vrai départ, et pour qui le changement de Rite n'est pas une épreuve « difficile », voire inutile. L'histoire le confirme.

Le second caractère est la parfaite harmonie entre sa conception de la liberté et celle du Grand Orient de France. On pourrait croire que la longue succession des Grades est un obstacle à la libération de l'homme, en l'enfermant dans le cadre étroit d'un rituel suranné et répétitif : il n'en est rien. Au contraire, la suite des degrés se révèle d'une plasticité étonnante et présente une capacité extraordinaire pour un travail de sécularisation et de recherche personnelle. L'esprit de la

Maçonnerie telle qu'elle est évoquée en Loge bleue est intact, notamment les décisions du Convent de 1877 qui concernent le Grand Architecte de l'Univers, tout comme le respect de la liberté de conscience.

Des exemples de Frères Illustres du Grand Orient de France sont présents à toute mémoire pour conforter cette affirmation ; comme ceux de Joannis Corneloup, ancien Grand Commandeur, ou Francis Viaud, qui fut Grand Maître puis Grand Commandeur du R.:É.:A.:A.:.

Par sa cohérence, sa continuité et la richesse de son contenu symbolique, le R.:É.:A.:A.: est porteur d'un souffle libérateur. La puissance du symbolique fait travailler conscient et inconscient ; elle entraîne, par une dynamique de la pensée, des états de conscience qui structurent la construction individuelle. Grâce au travail sur soi et à la recherche collective, la démarche critique permet de créer un horizon de sens qui donne des critères d'évaluation et de jugement. Cette quête de sens permettra à chaque Frère d'assumer clairement sa condition en mettant constamment en accord ses pensées et ses actions avec les valeurs qui fondent l'humanisme (*Ordo ab chao*). Ainsi libéré, l'initié aura le devoir de les faire vivre et de les développer ; il suivra la voie du cœur, celle de l'amour de l'humanité. Cette progression dans la connaissance ouvrira l'accès aux méditations sur les expériences des sages ; elle initiera la volonté du dépassement éthique, une certaine spiritualité. L'esprit qui préside aux Travaux des Ateliers pratiquant le R.:É.:A.:A.: dans les « Hauts Grades » est explicitement défini dans son Règlement Général : « *Les membres des Ateliers dépendant du Suprême Conseil doivent donner l'exemple d'une haute valeur maçonnique... Toute discussion politique est interdite dans les Ateliers. Les Frères qui mêleraient aux luttes polémiques des partis ou de la presse, leur qualité maçonnique, et a fortiori, leurs Ateliers ou l'Ordre maçonnique, se rendraient coupables d'un délit maçonnique* ». (Article 1 du Règlement particulier).

Ce que confirme la Convention de 2010 :

« Le G.:O.:D.:F.: délègue au Suprême Conseil l'usage exclusif du R.:É.:A.:A.: dans les Ateliers de Hauts Grades que celui-ci administre. Le Suprême Conseil s'engage à ne créer aucun Atelier symbolique et à n'élever aux grades supérieurs que des membres actifs des LL.: du G.:O.:D.:F.: De son côté, le Grand Orient de France s'engage à ne créer aucun Atelier supérieur au 3<sup>e</sup> degré. »

Et plus loin :

« Le Suprême Conseil et le G.:O.:D.:F.: conviennent que ces valeurs fondamentales sont :

- la liberté absolue de conscience,
- le caractère initiatique de la progression des Frères,
- le caractère démocratique des candidatures et du fonctionnement des instances administratives,
- la collégialité des décisions,
- la transparence administrative et financière ».

Véritable Centre de l'Union, le R.:É.:A.:A.: incarne donc un courant philosophique et spirituel original qui concilie la liberté absolue de conscience et le respect des conceptions métaphysiques relevant des choix personnels de chacun

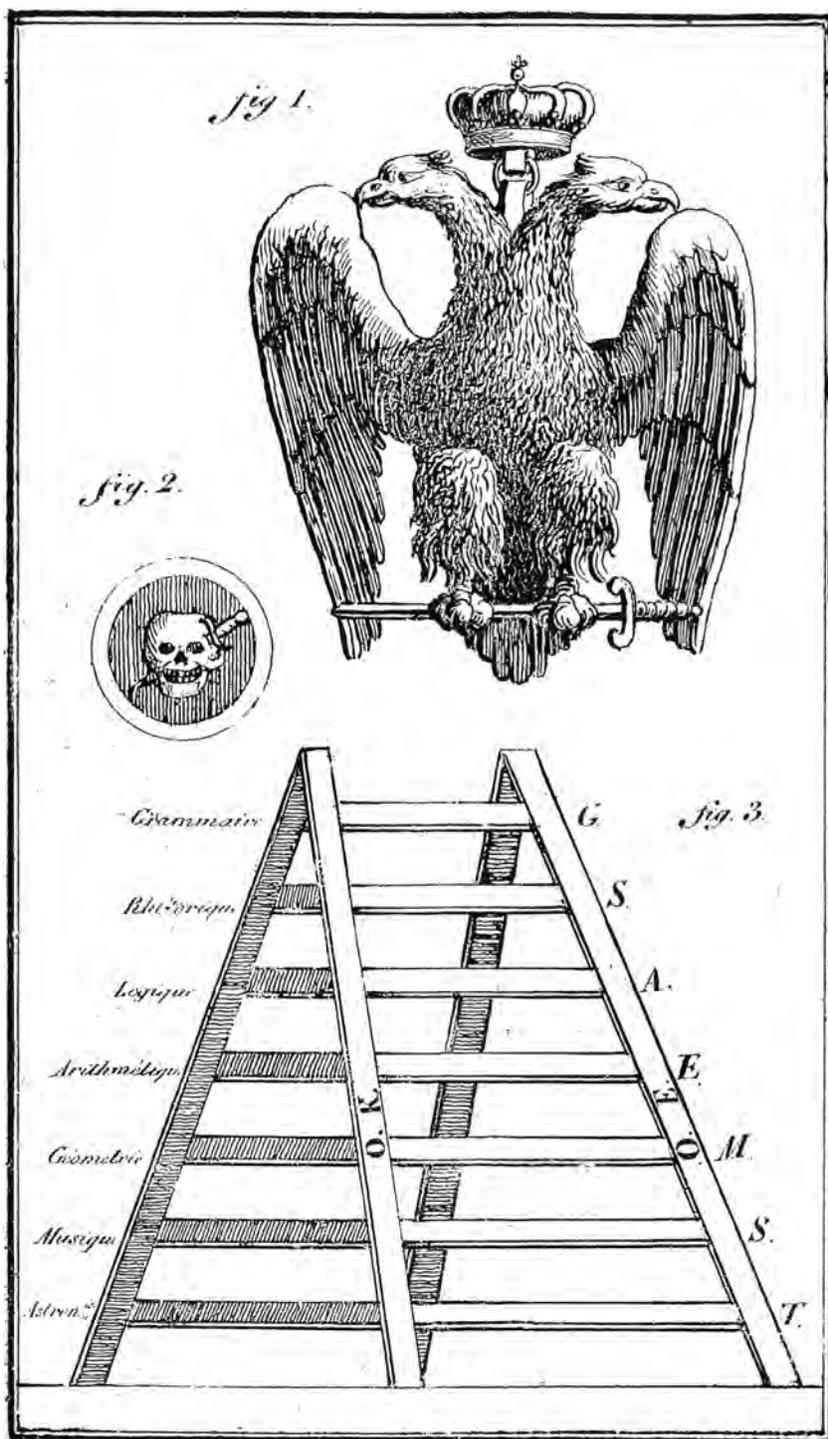


Sceau du Grand Collège des Rites en 1826

de ses membres, conformément à sa conception de la laïcité. Son but est de former des hommes conscients, libres et responsables sur le plan éthique.

Le Suprême Conseil, Grand Collège du R. : É. : A. : A. : entretient des relations internationales suivies avec les autres Suprêmes Conseils rattachés à la Maçonnerie libérale ou adogmatique. Des Réunions Internationales Écossaises sont organisées tous les deux ans autour d'un thème de réflexion commun. Sur le même modèle un espace de rencontre euro-méditerranéen a été mis en place depuis 2008.

*Le Suprême Conseil, Grand Collège du R. : É. : A. : A. : - G. : O. : D. : F. : et sa gestion* Il est aisé de concevoir que l'ensemble des Grades de Perfection du R. : É. : A. : A. : ne puisse pas faire l'objet d'une pratique suivie et régulière avec Initiation et Tenues organisées pour chacun d'eux. C'est pourquoi il convient de distinguer les grades de plein exercice, ceux qui font l'objet d'une initiation et ceux qui sont transmis par communication. Cette dernière forme d'acquisition ne signifie nullement qu'ils doivent pour autant être négligés : en effet, ils doivent faire l'objet de travaux au grade supérieur. Les différents grades sont pratiqués au sein de Loges de Perfection, Souverains Chapitres, Conseils Philosophiques, Consistoires et Conseil Suprême du 33<sup>e</sup> degré. Les Loges de Perfection vont du Quatrième au Quatorzième degré, seuls le premier et le dernier sont des degrés de plein exercice. Un seul Atelier capitulaire est de plein exercice, c'est le 18<sup>e</sup>, celui des Chevaliers Rose-Croix. Dans les Ateliers philosophiques, seul le Trentième, constituant le Conseil



Les symboles du grade de Chevalier Kadosh d'après *Le Tuileur de Vuillaume*, 1820.

Philosophique ou Aréopage, fonctionne pleinement. Les trois derniers degrés sont chacun de plein exercice : Souverain Grand Tribunal, Consistoire et Conseil Suprême.

Le Suprême Conseil, Grand Collège du R.:É.:A.:A.: a pour charge la transmission initiatique et la gestion de la juridiction. Il est composé de neuf membres au moins et de 33 au plus. Il est présidé par le Souverain Grand Commandeur, élu annuellement par ses pairs. Il a le statut civil d' Association Maçonnique des Hauts Grades régie par la loi de 1901. Il recrute ses membres actifs parmi les Grands Inspecteurs Généraux (33° degré) qui sont choisis par le Suprême Conseil, selon les modalités du Règlement intérieur pour un mandat de sept ans renouvelable, l'honorariat étant conféré à la fin du mandat et obligatoirement à 75 ans. Chaque année, se tiennent deux sessions de Grandes Tenues, l'une au printemps, l'autre au mois de septembre, aucune d'entre elles ne revêtant de caractère conventuel. La Justice maçonnique est rendue par un Souverain Grand Tribunal élu constitué à cet effet.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2013, le Suprême Conseil, Grand Collège du R.:É.:A.:A.: administre près de 8 200 Frères, obligatoirement membres actifs du Grand Orient de France. Ils ont trouvé dans les Ateliers un complément jugé par eux indispensable à leur quête maçonnique.

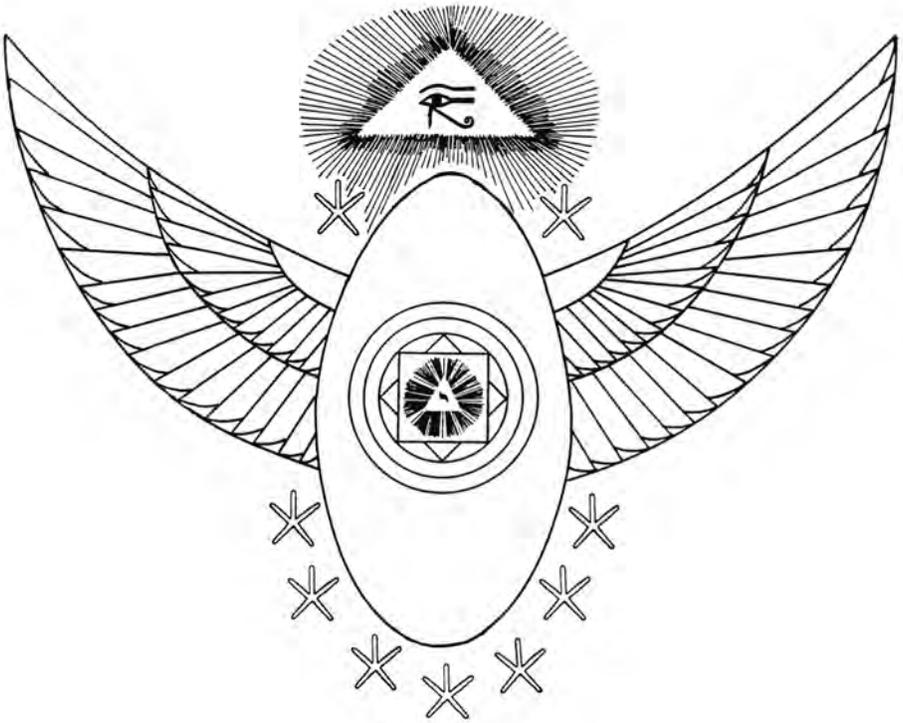
Les Frères sont admis par les deux voies définies en commun avec le Grand Orient de France : présentation par la Chambre du Milieu de la Loge ou cooptation après avis du Vénérable Maître. Il leur est demandé deux travaux tout à fait significatifs : l'un porte sur le symbolisme des trois premiers grades, l'autre sur la Constitution et le Règlement général du Grand Orient de France.

Le Suprême Conseil, Grand Collège du Rite Écossais Ancien Accepté – Grand Orient de France constitue une façade internationale pour le Grand Orient de France, véritable interface lui permettant, par les contacts entre juridictions écossaises, d'étendre des relations avec des Obédiences étrangères. Le travail de ses milliers de membres lui confère aussi une richesse indéniable et reconnue.

Ces Écossais du Grand Orient de France montrent ainsi leur fidélité à leur Rite, à son apport initiatique, leur confiance en l'avenir de l'Obédience à laquelle ils se déclarent indissolublement liés.

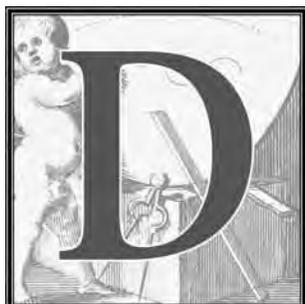
#### BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Pierre Donzac, Pierre Piovesan, *Le Rite Écossais Ancien Accepté des « hauts-grades »*, Éditions AMHG. Paris, 2014.
- *1804-2004 – Deux siècles du Rite Écossais Ancien Accepté en France*, Dervy, 2004, Bicentenaire du Rite Écossais Ancien Accepté, éditions du S.:C.:.
- Pierre Mollier, « Nouvelles lumières sur la patente Morin et le Rite de Perfection », *Renaissance Traditionnelle* n°110-111, 1997.
- Alain Bernheim, Présentation des problèmes historiques du Rite Écossais Ancien et Accepté, *Renaissance Traditionnelle* n°61.
- André Kervella, *La Maçonnerie Écossaise dans la France de l'Ancien Régime*, Rocher, 1999.



Sceau du Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France  
Rite Ancien et Primitif de Memphis Misraïm

# *La philosophie hermétiste au Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm*



ans l'ambiance « Retour d'Égypte » des toutes premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, les Rites de Misraïm puis de Memphis intégrèrent un certain nombre de grades hermétiques qui n'avaient pas été pris en compte par les autres Rites. Ces deux Rites furent toujours un carrefour où se retrouvèrent les francs-maçons intéressés par les études ésotériques et la quête initiatique.

*Le Rite de Memphis et le Grand Orient de France* Le 19 mai 1815 sous l'égide des Frères Bédarride, soldats de l'Empereur

..... passés par l'Italie et évoquant la récupération d'un dépôt initiatique provenant de Cagliostro, se crée à Paris la Respectable Loge *Arc-en-Ciel*, Rite de Misraïm.

Ce Rite connu une vie pleine d'agitations, de scissions et de rebondissements tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

Sous la Restauration, accusé d'être un Rite antiroyaliste, il fut interdit de 1822 à 1830.

En 1865, suite à l'appel du Maréchal Bernard Pierre Magnan, Grand Maître du Grand Orient de France, une partie de la « Puissance Suprême » de Misraïm, avec à sa tête le Frère Jacques Ragaigne, communard très actif, rejoint la rue Cadet.

*Le Rite de Memphis et le Grand Orient de France* En 1838, Jean-Étienne Marconis fonde le Rite de Memphis. Alors que

..... le Rite de Misraïm est orienté vers la Kabbale, le Rite de Memphis aborde l'hermétisme et les mystères pré-chrétiens.

À l'exemple de leurs prédécesseurs de la Renaissance, l'engagement des membres du Rite pour les valeurs humanistes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, contribuèrent à ses démêlés avec la police et causèrent sa fréquente interdiction.

En 1862, le Frère Marconis de Nègre, Fondateur et Grand Hiérophante du Rite de Memphis, unit celui-ci au Grand Orient de France. Le Grand Orient

de France souhaite éviter la profusion des degrés et, par la même, la volonté de supériorité de certains Rites par rapport aux autres. Le R.A.P.M.M. en 95 degrés ne pratiquant que le 90° degré au-dessus du 33°, et le 95° degré n'étant qu'un Grade administratif, est alors classifié dans cette catégorie.

À la demande du Grand Orient de France, Jean-Étienne Marconis de Nègre constitue une échelle en trente-trois degrés équivalente à celle en 95 degrés puisque le 95° degré devient 33° degré, le 94° devient 32°, le 91° devient 31° degré, le 90° degré devient 30° degré, etc., grâce au fait que nombre de degrés ne sont pas pratiqués dans l'échelle en 95 degrés.

Le 8 octobre 1872, le Grand Orient de France transmet le Rite Égyptien à Harry Seymour afin de créer un Souverain Sanctuaire pour les États-Unis d'Amérique. Plus tard, celui-ci transmettra le Rite Égyptien à John Yarker afin de constituer un Souverain Sanctuaire pour l'Angleterre et l'Irlande.

C'est John Yarker qui permet en 1881 la fusion des Rites de Memphis et de Misraïm. Il échangea, avec Pessina, une patente du Rite de Memphis avec une patente du Rite de Misraïm. C'est le même John Yarker, grand ésotériste, Grand Hiérophante dès 1882 du Rite de Memphis-Misraïm en 95 degrés, qui donnera à l'échelle en trente-trois degrés son contenu pleinement hermétiste qui en fait un cheminement initiatique bien différent de l'échelle en 95 degrés.

Ce sont ces rituels de John Yarker, écrits en vieil anglais, que nous avons récupérés puis traduits.

*Le réveil du Rite égyptien au sein  
du Grand Orient de France*

..... Même si formellement le Grand Orient de France fit toujours état de ses droits sur le Rite Égyptien, notamment par la présence permanente d'une section de Memphis-Misraïm au sein du Grand Collège des Rites, sa pratique était en fait tombée en désuétude à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas le lieu de rappeler ici les événements qui amenèrent son réveil, rue Cadet, le 27 juin 1999. Fidèle en cela à la tradition originelle du Rite, les Loges



bleues de Memphis-Misraïm qui ont rejoint le Grand Orient de France voulaient à la fois travailler les spécificités initiatiques du Rite et travailler à l'ombre des valeurs démocratiques du Grand Orient de France.

Le Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France, Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, a été constitué pour ouvrir, sur les mêmes bases, la pratique des « hauts-grades » du Rite Égyptien aux membres du Grand Orient.

Ses principes fondamentaux sont les mêmes que ceux du Grand Orient de France : fonctionnement démocratique et liberté de conscience.

Le Grand Ordre Égyptien et le Grand Orient de France ont signé une convention en juin 2001 et ce texte a été ratifié par le convent du Grand Orient le 8 septembre 2001.

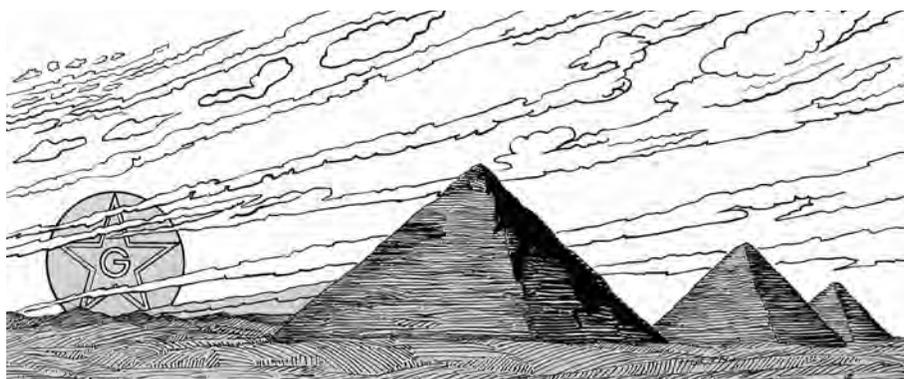
**Patrimoine initiatique** L'une des caractéristiques du Rite Égyptien est d'avoir été, à partir d'un unique patrimoine symbolique et rituel, organisé avec des modalités différentes selon les lieux et les époques.

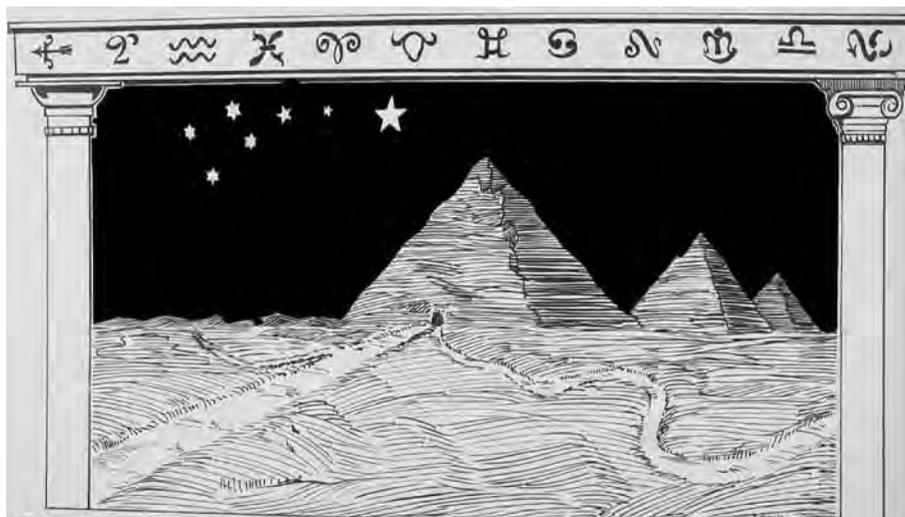
Le choix du Grand Ordre Égyptien Grand Orient de France est de le pratiquer selon les modalités définies par l'accord de 1862 entre Marconis de Nègre et le Grand Orient de France (échelle en 33 degrés), et selon le contenu initiatique apporté par John Yarker. C'est notamment dans ces formes que les Frères fondateurs du Grand Ordre Égyptien l'ont reçu de filiations (Angleterre et États-Unis d'Amérique) qui avaient subsisté depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dépositaire de l'intégralité du patrimoine symbolique et rituel du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, le Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France le conserve, l'administre et le confère donc selon cette échelle de trente-trois degrés.

Dans cette échelle, les grades pratiqués sont :

12<sup>e</sup> - Chevalier Rose-Croix de l'Aigle Noir, Blanc et Rouge, dit Chevalier de l' Aigle Rouge,





- 20<sup>e</sup> - Sublime Philosophe Inconnu, dit philosophe Hermétique,
- 27<sup>e</sup>- Maître Égyptien, Sage des Pyramides, ami du désert, dit Patriarche d'Isis,
- 30<sup>e</sup>- Sublime Maître du Grand Œuvre,
- 31<sup>e</sup>- Grand Défenseur du Rite,
- 32<sup>e</sup>- Prince de Memphis,
- 33<sup>e</sup>- Patriarche Grand Conservateur.

Les grades intermédiaires sont conférés par communication.

Sans dévoiler ce qui ne doit pas l'être, on peut néanmoins donner quelques éléments sur les principales étapes qui vont structurer le chemin des Frères et des Sœurs au sein des « hauts-grades » du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm. Il est en effet important de souligner le caractère progressif et cohérent des grades pratiqués. Il s'agit d'un retour, par étapes, au cœur même des sources de l'initiation. Donnons quelques détails supplémentaires sur ces étapes :

Première étape, le Grade de Chevalier Rose-Croix de l'Aigle Noir, Blanc et Rouge dit Chevalier de l'Aigle Rouge (12<sup>e</sup>) est peut être le plus surprenant tant il est riche. Ce vieux grade hermétique – qui par là plonge ses racines bien au-delà du XVIII<sup>e</sup> siècle – est attesté dans les années 1760. Il fut pratiqué notamment à Metz, par le Baron de Tschoudy, à Paris et à Marseille. On le retrouve dans les années 1780 comme grade de fin de système du Rite Écossais Philosophique. Il aurait disparu s'il n'avait été intégré à l'échelle de grade de Misraïm puis de Memphis.

La deuxième grande étape est le Grade de Sublime Philosophe Inconnu, dit Philosophe Hermétique (20<sup>e</sup>). Sur le plan initiatique, il s'inscrit sans nul doute dans cette « filiation » qui semble bien l'héritière lointaine des mystères pythagoriciens, éléusiques ou même mythraïques et qui prit bien des voiles depuis les cercles néoplatoniciens de la Renaissance. On y met en œuvre une riche interprétation symbolique du monde et l'ascèse initiatique en son sein.



Le Grade de Maître Égyptien, Sage des Pyramides, ami du désert, dit Patriarche d'Isis (27<sup>e</sup>) résume, prolonge et conserve la quête et l'enseignement des petits rites égyptiens qui prospèrent en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>. L'Égypte dont il est question est d'abord un symbole, ce berceau des initiations qui hante l'ésotérisme occidental depuis la Renaissance. Mais les textes rituels de l'initiation utilisés dans le Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France « réactivent » ici de manière incontestablement authentique, ce que furent les cultes à « Mystères » dans leur formulation ptolémaïque.

Le Sublime Maître du Grand Œuvre (30<sup>e</sup>) rapproche symboliquement et rituellement l'initié du « Premier Principe des choses ». L'initié est conduit à travers les principales étapes de ce parcours vers la pleine réalisation de son être, lui permettant ainsi de révéler toutes les potentialités et les qualités de sa double nature humaine et spirituelle.

Le Grand Défenseur du Rite (31<sup>e</sup> degré), le Prince de Memphis (32<sup>e</sup> degré), le Patriarche Grand Conservateur (33<sup>e</sup> degré), ne sont pas des grades administratifs, et disposent chacun d'une cérémonie de réception. Ils parachèvent la progression des membres actifs dans le rayonnement du Rite.

On constate au travers de cette brève description, que le Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm en trente-trois degrés est, au-delà de la Maîtrise, un chemin initiatique très différent des autres Rites y compris du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm en quatre-vingt quinze degrés. Aucune référence n'est faite à la légende d'Hiram, à l'Ancien ou au Nouveau Testament.

L'approche est pré-chrétienne et puise ses racines dans les cultes à Mystères et les philosophes de la Grèce antique, de l'Égypte alexandrine, voire de l'Égypte ancienne.

La recherche n'est plus que symbolique, elle vise à renouer avec les tra-

vaux de l'Académie d'Alexandrie et de l'Académie de Florence, une vision qui englobe les cultures quel que soit le lieu ou l'époque, et qui transcende les religions pour permettre à l'Homme de prendre sa véritable dimension dans l'univers et par conséquent sa place dans la société. La fameuse devise « *Connais-toi, toi-même* » inscrite au fronton du temple d'Apollon n'est pas étudiée pour se détourner du monde, mais pour le redécouvrir et se préparer à une mise en action citoyenne.

En conclusion, le travail initiatique auquel nous invitent les « Hauts Grades » du Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France tente de réunir dans l'harmonie exigence humaniste et quête spirituelle. Deux aspects, nous semble-t-il, inséparables de notre tradition maçonnique.

**Fonctionnement du Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France** Les Ateliers du Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France sont répartis ..... entre la France métropolitaine, l'Outremer et l'Afrique.

L'organisation des Ateliers est la suivante :

- les Souverains Collèges Égyptiens administrent les grades du 4<sup>e</sup> au 30<sup>e</sup> degré,

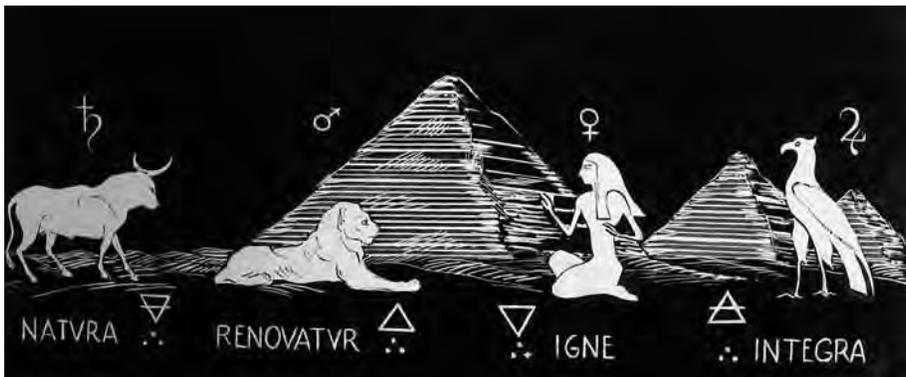
- l'Académie Égyptienne rassemble les 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> degrés,

- le Souverain Grand Conseil réunit les membres porteurs du 33<sup>e</sup> degré.

Trois instances nationales, comme pour les grades bleus :

- le Congrès des Souverains Collèges, dispose d'un mode de fonctionnement analogue au Convent du Grand Orient de France. Il existe donc un délégué par Souverain Collège, élu par les membres de son Collège, qui vote le rapport moral, donne le quitus financier, vote les évolutions du règlement général, élit les membres de la Chambre d'Administration, de la Chambre de Justice, de la commission de contrôle des comptes.

- la Chambre d'Administration dispose d'un mode de fonctionnement analogue au Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France. Les membres de cette instance sont élus par le Congrès des Souverains Collèges. Les postes de Grands



Officiers sont comme pour le Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, attribués après un vote.

- la Chambre de Justice maçonnique dispose d'un mode de fonctionnement analogue à la Chambre de Justice maçonnique du grand Orient de France. Les membres de cette instance sont élus par le Congrès des Souverains Collèges.

- la commission de contrôle des comptes exerce son mandat et délivre un rapport utile aux délégués lors du vote du quitus lors du congrès annuel.

Tous les mandats sont à durée déterminée, cinq ans en l'occurrence.

**Relations avec les autres Rites** Les membres du Grand Ordre Égyptien, ..... Frères et Sœurs, sont obligatoirement membres d'une Respectable Loge bleue du Grand Orient de France quel qu'en soit le titre. Les Souverains Collèges reçoivent en visiteurs les membres des juridictions de « hauts-grades » du Grand Orient de France et des Obédiences amies du Grand Orient de France.

Dans le cadre de ses relations avec les autres rites, le Grand Ordre Égyptien du Grand Orient de France a signé une dizaine de conventions avec des juridictions de « hauts-grades ».





Seau du Suprême Grand Chapitre de l'Ancienne Maçonnerie d'York –  
Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal du Grand Orient de France

# Grades opératifs dans l'ancienne maçonnerie d'York



n Grande-Bretagne, berceau de la Maçonnerie spéculative, la plus ancienne tradition maçonnique est souvent associée à la ville d'York. En effet, il semble bien qu'une loge opérative ait survécu à l'ombre de la Cathédrale de la vieille cité du nord de l'Angleterre jusque dans les années 1740, faisant ainsi le lien entre le Moyen-Âge et les premières loges spéculatives.

## *La Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal*

..... La coutume rattache donc les deux grades les plus importants de la tradition maçonnique originelle à « l'Ancienne Maçonnerie d'York ». Autrefois les ouvriers des carrières apposaient sur chacune des pierres qu'ils façonnaient un signe distinctif qui leur était propre : leur marque. En Écosse, les *Statuts Shaw* de 1598 précisent que « le jour de sa réception, le dit Compagnon ou Maître sera enregistré, son nom et sa marque étant portés sur le dit registre ». Les livres d'architecture des loges d'Écosse du XVII<sup>e</sup> siècle gardent d'ailleurs trace de ce dépôt des marques de Maçons. Les premiers rituels connus de Maître Maçon de la Marque remontent au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'enregistrement de cette marque y fait l'objet d'une cérémonie symbolique et solennelle. Le Grade de Maître Maçon de la Marque a incontestablement un fort lien avec la maçonnerie opérative et sa pratique est l'occasion d'un véritable travail sur l'enseignement spirituel que peut produire la confrontation avec la pierre. Les Frères qui le pratiquent se ressource aux origines même de l'Ordre maçonnique. Après l'équerre, l'arc est la seconde grande figure de l'architecture occidentale. Sa réalisation met d'ailleurs en œuvre des tracés géométriques et des méthodes de construction très différentes. Après la Maçonnerie bleue de l'équerre, la Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal introduit à la Maçonnerie de l'Arc.

La trame centrale du Grade de l'Arc Royal est la découverte d'une voûte sous le Temple de Salomon où s'opère la révélation providentielle du Mot Sacré, perdu et enfin retrouvé. L'Arc[he] y tient donc une place éminente prolongée par une réflexion sur les corps platoniciens. Les spéculations sur un mot – et quel mot ? – sont depuis la Renaissance un grand classique de l'ésotérisme occidental. Quoi qu'il en soit de l'origine de ce grade, la tradition maçonnique la plus ancienne lui accorda dès les années 1740 une importance majeure.

Lawrence Dermott, l'âme de la Grande Loge des Anciens Maçons disait que c'était « la racine, le cœur et la moelle » de la Maçonnerie. L'Arc Royal est unanimement, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours, le grade suprême de la tradition maçonnique anglo-saxonne.

**Organisation du Suprême Grand Chapitre** Dans la tradition des Rites anglo-saxons, il n'y a pas à proprement parler de

« Hauts Grades » après la Maîtrise. C'est pourquoi les Maîtres se tournent vers les « *Side-degrees* » (degrés d'à côté). En premier, la Loge des Maîtres Maçons de la Marque, puis vers les Chapitres de l'Arc Royal vus comme étant le parfait et harmonieux complément des Grades Bleus.

Le Suprême Grand Chapitre de l'Ancienne Maçonnerie d'York réunit des Frères du Grand Orient de France porteurs des grades de la Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal. Il se rattache symboliquement à la pratique de la Maçonnerie d'York à Paris dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, les Grades de la Marque et de l'Arc Royal furent pratiqués au Grand Orient entre 1817 et la Seconde République par des Frères qui en avaient été revêtus aux États-Unis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les chapitres mettent en œuvre un système en quatre étapes :

- Maître Maçon de la Marque,
- Passé Maître – Maître ès-Arts et ès-Sciences,
- Excellent Maître,
- Compagnon de l'Arc Royal ; cette dernière étape comprenant en fait quatre grades : le grade lui-même de l'Arc Royal, puis successivement les installations des trois Principaux.

Le sommet du système est donc le grade de Premier Principal de l'Arc Royal. Au sein d'un Chapitre, le Troisième Principal préside le Grade de la Marque, le Deuxième Principal préside le Grade de Passé Maître – Maître ès-Arts et ès-Sciences, le Premier Principal transmet le Grade d'Excellent Maître et préside l'Arc Royal. Tous les offices sont pourvus par élection.

Le Rite est administré par deux instances :

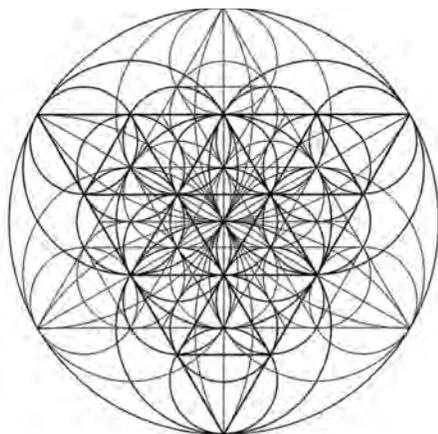
- L'assemblée générale des Chapitres rassemble, une fois par an, les délégués de tous les chapitres de l'Arc Royal.

- L'organe directeur du Rite est le Suprême Grand Chapitre. Il est élu tous les trois ans par l'assemblée générale des Chapitres parmi les Frères revêtus du grade de Premier Principal. Ses officiers sont élus en son sein, les offices correspondent aux fonctions d'un Chapitre de l'Arc Royal. On y compte donc un Premier Grand Principal qui préside le Suprême Grand Chapitre assisté d'un Deuxième et d'un Troisième Grand Principal.

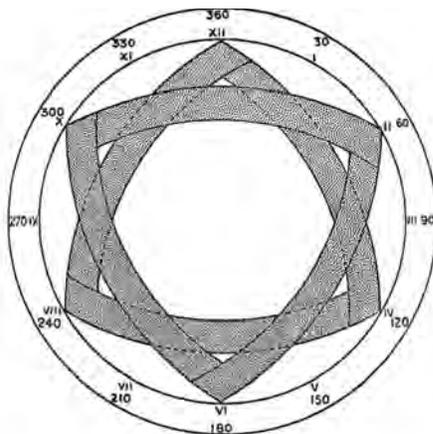
Les principes du Suprême Grand Chapitre sont les mêmes que ceux du Grand Orient de France. Il ouvre la pratique de la Maçonnerie de la Marque et de l'Arc Royal aux Maîtres Maçons du Grand Orient France et ne recrute qu'en son sein.

Pour être candidat au Grade de Maître Maçon de la Marque, il faut être Maître Maçon au Grand Orient de France depuis au moins trois ans. Il est demandé un travail consistant soit en la construction géométrique d'un symbole maçonnique (pentagramme, pavé d'équerre...), soit en la présentation d'un aspect des techniques de taille de pierre ou de construction, l'un ou l'autre devant être assorti d'un commentaire symbolique de chacune des étapes de l'œuvre.

Le 6 septembre 2002, le Convent du Grand Orient de France a ratifié le protocole d'accord avec le Suprême Grand Chapitre de l'Ancienne Maçonnerie



Tracé régulateur



De l'angle à l'arc

d'York, Maçonnerie de La Marque et de l'Arc Royal du Grand Orient de France.

Ainsi, depuis 2003, à Paris d'abord, au Chapitre *Germain Hacquet* (référence faite au premier Grand Commandeur du Grand Collège des Rites, créateur au Grand Orient de France d'un Chapitre de l'Arc Royal), et sur l'ensemble de l'hexagone ensuite, les Frères peuvent poursuivre leur cheminement personnel au sein de Loges de la Marque et du Chapitre de l'Arc Royal.

Depuis l'automne 2013, le Suprême Grand Chapitre propose également à des Frères titulaires de grades sommitaux de continuer leur démarche initiatique vers les ordres associés, autres « *side-degrees* » traditionnels anglo-saxons, tels que le Grade de Nautonnier.

Nous regroupons à mi 2014, près de 350 Frères du Grand Orient de France inscrits dans 12 Chapitres, d'autres Ateliers sont en préparations en France et hors hexagone.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Neville Barker Cryer, *L'Arche et l'Arc en ciel*, traduction de Georges Lamoine, Editions S.N.E.S., Toulouse, 1999.
- Roger Dachez et Alain Bauer, *Les rites anglo-saxons*, collection Que sais-je ?
- René Désaguliers, *Les pierres de la Franc-maçonnerie, de la première pierre à la pierre triomphale*, Editions Dervy, Paris, 1995
- Jean Lhomme, Edouard Maisondieu, Jacob Tomaso, *Dictionnaire thématique illustré de la Franc-maçonnerie*, articles « Arche Royale » et « Marque », Éditions du Rocher, Paris, 1993.
- Franz Rziha, *Études sur les marques de tailleurs de pierres*, éditions de la Maisnie-La Nef de Salomon, Paris-Dieulefit, 1993.

#### ADRESSE

S.G.C.A.M.Y.M.M.A.R. – G.O.D.F.  
16, rue Cadet - 75009 Paris



**Marx Böblinger**  
le deuxième fils de Hanns  
Maître à Esslingen  
† 1492



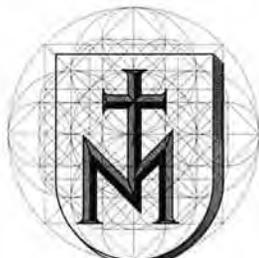
**Mathäus Böblinger**  
le troisième fils de Hanns  
Maître à Esslingen  
† 1505



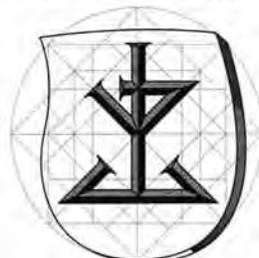
**Lux Böblinger**  
le quatrième fils de Hanns  
Maître à Constance † 1502



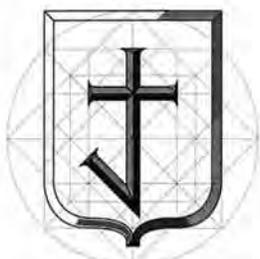
**Petit-fils de Hanns Böblinger**  
fils de Mathäus  
Maître à Bopfingen.  
† 1511



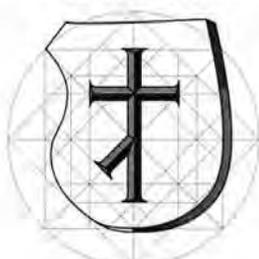
**Hanns Hammerer von Köln**  
(Hanns Hammerer von Werde ?)  
Maître à Bâle (?) et Strasbourg  
de 1486 à 1518 (?)



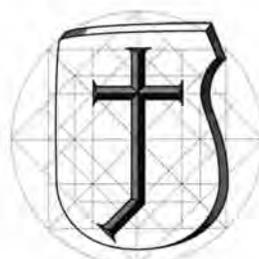
**Friedrich Bauhofer**  
Maître à Ulm  
† 1576



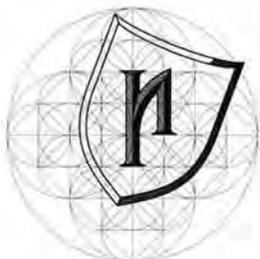
**Conrad Roritzer**  
Maître à Ratisbonne  
† 1480



**Mathias Roritzer**  
fils de Conrad  
Maître à Ratisbonne  
† 1495



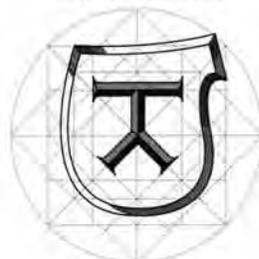
**Wolfgang Roritzer**  
fils de Conrad  
Maître à Ratisbonne  
décapité le 12 mai 1514



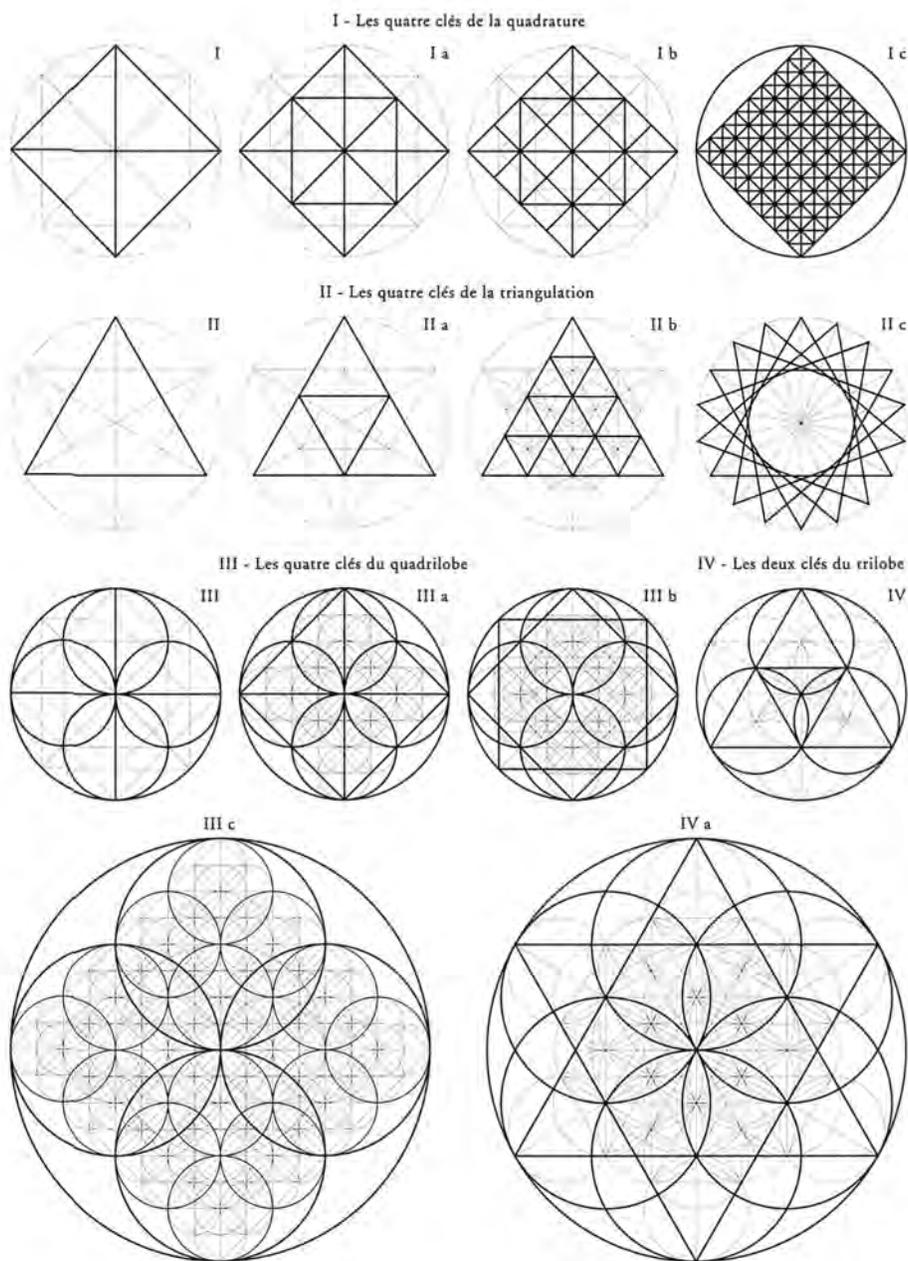
**Ulrich von Ensingen**  
Maître à Ulm, Strasbourg et Ulm  
† 1419



**Moritz Ensinger**  
Maître à Ulm  
† vers 1478



**Wolfgang Tenk**  
Maître à Steyer  
† 1513



## **ÉDITION**

DÉPARTEMENT BIBLIOTHÈQUE - ARCHIVES -  
MUSÉE ET RECHERCHE MAÇONNIQUE  
DU GRAND ORIENT DE FRANCE

## **RÉALISATION**

PASCAL BAJOU ET PIERRE MOLLIER

## **ILLUSTRATIONS**

JEAN-PIE ROBILLOT ET HENRI TATTEGRAIN

LES DOCUMENTS REPRODUITS PROVIENNENT  
DE LA BIBLIOTHÈQUE DU GRAND ORIENT DE FRANCE